



## Pose dangereuse d'un meuble

-----  
Par eloparis

Bonjour,

Je vous remercie d'avance pour votre temps. Voici mon souci :

J'ai acheté mon 1er bien à Paris (studio de 13m2) et j'y ai fait installer un lit qui se monte au plafond pour un gain de place (qui coûte plus de 4000 euros en passant).

Le problème est qu'une fois le lit installé et payé, les techniciens m'ont informé d'un risque d'incendie.

En effet, le lit est collé aux leds du plafond qui chauffent quand il est remonté. Au vu de la surface, je n'ai qu'un interrupteur pour le centre de la pièce où le lit est installé et le coin cuisine... Je vais le louer donc il est sûr que les locataires allumeront les leds pour faire la cuisine quand le lit sera remonté.

Pensez-vous que je peux me retourner contre l'entreprise qui m'a vendu/installé le lit pour avoir mis une installation dangereuse et ne pas m'avoir prévenu au préalable ?

La vendeuse m'avait alerté sur la perte de luminosité qu'on aurait avec les leds cachées par le lit (j'ai donc acheté l'option led intégré au lit) mais elle ne m'a rien dit quant au risque d'incendie et je n'y avais pas pensé.

J'aimerais qu'ils me sécurisent l'installation en ajoutant à leurs frais un interrupteur additionnel pour pouvoir allumer la cuisine indépendamment ou me proposent un autre solution (je n'en vois pas d'autre...). J'ai contacté des électriciens et ils m'ont confirmé la dangerosité de l'installation et fait un devis de 1400? pour ajouter un interrupteur...

Suis-je dans mon droit de leur demander de trouver une solution ? Si oui, quels sont les recours car ils ne me répondent pas par mail ? Je précise que j'avais envoyé des photos du studio lors de l'achat du lit et qu'il y a eu une visite de faisabilité du chantier avant la pose. Ils étaient donc au courant qu'il y avait des leds au plafond.

Cordialement,